

TAXE D'APPRENTISSAGE

2019



www.lesfleuristes.com

Vous allez devoir vous acquitter de votre taxe d'apprentissage avant le **1^{er} mars 2019**.

Si comme nous, vous pensez que l'apprentissage est la réponse adaptée à la formation des jeunes, vous pouvez nous soutenir en nous désignant comme bénéficiaire.

Principale source de financement de notre établissement, cette taxe permet le maintien d'un enseignement de qualité.

L'ÉCOLE DES FLEURISTES DE PARIS

Créée en 1950, notre École est le premier centre de formation français et européen à l'art floral professionnel et forme plus de 500 apprentis et stagiaires pour cette année 2019.

88% des jeunes issus de nos formations ont obtenu leur diplôme en 2018.

Plus de 70% ont trouvé un emploi dans les 6 mois qui ont suivi. (Source : enquête IPA)

COMMENT SOUTENIR L'ÉCOLE DES FLEURISTES DE PARIS ?

Sur le formulaire de déclaration de taxe d'apprentissage, indiquez-nous comme bénéficiaire au titre du quota (Q) et du barème (catégories A) :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET AUX CFA - TÉL : 01 53 38 62 73							
NOM ET ADRESSE DES ÉTABLISSEMENTS	CODE POSTAL	MONTANT EN €	Q	A	B	C	AC
CFA de l'École des Fleuristes de PARIS 3, rue Hassard, PARIS	75011	x €	X	X			

Si demandé, notre n° UAI (RNE) : 0750738V

Vous pouvez **télécharger un bordereau de déclaration de taxe d'apprentissage sur notre site www.lesfleuristes.com**
Votre contact à l'école : **Aline Rudelle - 01 53 38 62 73**

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !

